



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Distr. générale
15 octobre 2020
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 5 octobre 2020, à 10 heures.

Président : M. Rai (Népal)

Sommaire

Organisation des travaux

Déclaration du Président

Discours liminaire

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Organisation des travaux (A/C.2/75/L.1)

1. **Le Président** croit comprendre que la Commission approuve l'organisation de ses travaux (A/C.2/75/L.1), étant entendu que d'autres ajustements pourront être apportés s'il y a lieu au cours de la session.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **M. Nayyal** (République arabe syrienne), s'exprimant également au nom de Cuba, de la Fédération de Russie, de l'Iran (République islamique d') et du Venezuela (République bolivarienne du), dit que le droit légitime qui appartient à tous les États Membres de participer aux travaux de l'Organisation sur un pied d'égalité et sans discrimination doit être respecté. En faisant une application de plus en plus systématiquement discriminatoire de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le pays hôte empêche certains États Membres d'exercer leurs droits et privilèges souverains en toute indépendance. En imposant des restrictions de voyage et de déplacement aux représentants d'États Membres, en insistant pour que le personnel d'une mission s'installe ailleurs en pleine pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en faisant fi du principe de l'inviolabilité des biens diplomatiques, en procédant à l'expulsion illégale et arbitraire de membres de missions permanentes et en rendant difficile le respect d'obligations financières envers l'Organisation, il cherche à empêcher les États Membres d'exercer pleinement leurs droits, y compris celui de voter.

4. Les États-Unis d'Amérique abusent de leur qualité de pays hôte, en particulier en retardant voire en refusant la délivrance de visas, privant ainsi certains représentants d'accès au Siège de l'Organisation. Le refus de délivrer un visa aux 18 représentants d'un État Membre est inacceptable, comme l'est la décision sans précédent de ne pas délivrer de visa à un ministre étranger. La délivrance de visas qui ne permettent pas aux représentants de voyager pendant leur mission à New York l'est tout autant.

5. Les pratiques du pays hôte violent la Charte des Nations Unies, l'Accord de Siège, en particulier ses sections 11, 12, 13 et 27, les normes applicables de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Les États Membres concernés ont vainement fait part de leurs préoccupations à plusieurs reprises, notamment dans la résolution 74/195 de l'Assemblée générale. Le Conseiller juridique de l'ONU a récemment constaté que les pourparlers avec

les représentants du pays hôte étaient au point mort. Les États Membres doivent veiller à ce que le travail de l'Organisation ne soit pas l'otage par d'intérêts politiques. Le Secrétaire général devrait user de ses pouvoirs pour faire respecter le principe de l'égalité souveraine des États et garantir la participation égale et non discriminatoire des États Membres aux travaux de l'Organisation. À cette fin, la section 21 de l'Accord de Siège doit être appliquée. Le Président de la Commission devrait également s'enquérir de la suite qui a été donnée à cette question en collaboration avec les autorités compétentes de l'Organisation.

Déclaration du Président

6. **Le Président** déclare que le thème du débat général de la Commission, intitulé « Reconstruire en mieux après la COVID-19 : pour une économie mondiale plus équitable, des sociétés inclusives et un relèvement durable », reflète l'impact profond que la maladie à coronavirus (COVID-19) aura sur les travaux de la Commission, notamment dans des domaines prioritaires tels que l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la nutrition, et sur les résolutions qui seront adoptées au cours de la session actuelle. La Commission examinera les préparatifs de l'initiative du Secrétaire général visant à convoquer un sommet mondial sur les systèmes alimentaires en 2021. Elle se penchera également sur les conséquences de la pandémie pour la politique macroéconomique, le financement du développement, le commerce et la soutenabilité de la dette ainsi que les groupes de pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral. À cet égard, elle examinera également les lacunes dans la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

7. La Commission fera le bilan du sommet sur la biodiversité, convoqué par le Président de l'Assemblée générale en septembre 2020. Elle examinera en outre les préparatifs du dialogue de haut niveau sur l'énergie en 2021 et de la conférence de mars 2023 sur l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028). Compte tenu de l'impact de la COVID-19 sur l'action menée pour lutter contre les changements climatiques, une manifestation parallèle organisée le 15 octobre sera axée sur l'intervention intégrée en cas de catastrophe. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui doit avoir lieu au cours de la présente session de l'Assemblée générale, donnera un nouvel

élan à la réforme lancée en 2018 et à la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Discours liminaire

8. **M. Stiglitz** (professeur à l'Université Columbia) dit que la COVID-19 a révélé les nombreuses faiblesses économiques, politiques et sociales de nos sociétés. Même dans les pays riches et avancés, les pouvoirs publics, le secteur privé et les systèmes de protection sociale se sont retrouvés désarmés face à une telle pandémie. Dans les marchés émergents et les pays en développement, le confinement a causé des difficultés excessives aux travailleurs, contraignant un grand nombre à migrer et, ce faisant, à propager la maladie. Les ressources importantes consacrées à la lutte contre les conséquences de la pandémie devraient être utilisées non seulement pour stimuler l'économie mais également pour s'attaquer aux inégalités sociales, lutter contre les changements climatiques et pour promouvoir l'inclusion.

9. Toutefois, avant de reconstruire en mieux, il faut endiguer la pandémie. Il faut une coopération internationale pour mettre au point des vaccins, des traitements et des tests et les mettre à la disposition du monde entier. La proposition faite par le Costa Rica de créer, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une plateforme visant à mettre en commun les technologies et à partager les connaissances est une initiative bien accueillie. Il est regrettable que certaines entreprises et certains pays aient refusé d'y adhérer. Cette pandémie, qui a frappé certaines régions plus violemment que d'autres, est très imprévisible. Il est clair cependant que, pour maîtriser la situation, le recours à la science, la confiance dans les institutions publiques et le respect mutuel entre les personnes sont essentiels.

10. Le ralentissement économique mondial résultant de la pandémie frappe de plein fouet les marchés émergents ainsi que les pays en développement, en particulier ceux qui dépendent des exportations. Une autre crise de la dette se profile à l'horizon. Certains des pays qui, avant la pandémie, avaient connu un nouveau départ dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, se retrouvent à nouveau fortement endettés. L'Initiative de suspension du service de la dette lancée par le Groupe des 20 (G20) est certes bienvenue mais insuffisante. La question de la dette privée doit également être examinée. Nombre de pays dont les revenus s'effondrent se verront dans l'impossibilité d'assurer le service de leur dette.

11. La résolution 69/319 de l'Assemblée générale sur les principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine a suscité l'opposition d'un certain nombre de pays, dont certains sont pourtant les principaux prêteurs et d'autres les plus lourdement endettés. La restructuration de la dette intervient donc en dehors de tout cadre juridique. Les créanciers privés et semi-privés se sont montrés peu enclins à coopérer, même sur la question de la suspension du remboursement de la dette. Les négociations sur la restructuration de la dette souveraine de l'Argentine montrent bien les difficultés qui se posent. La pandémie nous rappelle la nécessité d'un cadre juridique international applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine. Il est à espérer que l'Organisation se saisira à nouveau de cette question. Toutefois, les progrès dans l'élaboration d'un tel cadre seront probablement trop lents pour permettre de résoudre les problèmes immédiats auxquels se trouvent confrontés les pays en développement. Il convient d'exercer une pression sur les pays créanciers pour encourager le secteur privé à procéder à la restructuration des dettes. Les rachats de dette sont un autre moyen susceptible d'être efficace. Cependant, faute de restructuration adéquate de la dette, les marchés émergents et les pays en développement, ainsi que leurs créanciers, risquent d'être extrêmement éprouvés.

12. Le Fonds monétaire international (FMI) a demandé que soient alloués 500 milliards de dollars en droits de tirage spéciaux. Les pays avancés pourraient prêter ou faire don de leurs parts de ces droits aux marchés émergents et aux pays en développement qui ont besoin d'aide à court terme. Il est toutefois possible d'en faire plus. Un projet de loi présenté au Congrès des États-Unis prévoit d'aider le FMI à émettre 2 000 milliards de dollars en droits de tirage spéciaux afin de faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

13. **Le Président** invite la Commission à tenir un débat général sur le discours liminaire.

14. **M. Ligoya** (Malawi) dit qu'il aimerait savoir pourquoi certains pays se sont opposés à la résolution 69/319 de l'Assemblée générale. Récemment, le projet d'émission par le FMI de 500 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux n'a pas recueilli la majorité des deux tiers requise au Conseil des gouverneurs. À défaut, le FMI encourage les pays qui possèdent déjà ces droits sans les avoir demandés à les prêter ou à en faire don aux pays dans le besoin. A-t-on des raisons de croire que le FMI pourrait procéder à de nouvelles émissions à l'avenir ?

15. **M. Stiglitz** (professeur à l'Université Columbia) déclare que, selon le secteur financier, l'absence d'un système de restructuration de la dette souveraine fondé sur des principes est plus susceptible de garantir le remboursement des créanciers. En outre, certaines parties sont favorables à l'insertion de clauses d'action collective dans les accords de dette comme moyen de faciliter une restructuration plus rapide et plus équitable de la dette. L'utilisation de ces clauses ne permet toutefois pas de résoudre les problèmes qui se posent entre les différentes catégories de créanciers. L'importance de la mise en place d'un cadre juridique pour la restructuration de la dette souveraine trouve une parfaite illustration dans le fait que les clauses d'action collective ne servent pas au règlement de la dette intérieure des différents pays. La question de la dette est au contraire régie par le droit de la faillite. En ce qui concerne les droits de tirage spéciaux, il est difficile de trouver une raison convaincante pour justifier l'opposition des États-Unis et de l'Inde à cette proposition du FMI, surtout compte tenu des discussions en cours au Congrès sur la question de l'émission de 2 000 milliards de dollars en droits de tirage. On espère qu'une nouvelle administration aux États-Unis en 2021 soutiendra une telle émission.

16. **M. Braquetti** (Monaco) dit qu'il aimerait savoir si la pandémie pourrait entraîner une crise de la dette dans les pays du Nord et si l'on peut légitimement affirmer que les enseignements de la crise financière de 2008 n'ont pas été tirés. Il demande si l'idée de reconstruire en mieux doit également s'appliquer au système financier.

17. **M. Mamadou Soule Gueye** (Sénégal) demande si une réflexion doit être menée sur l'annulation de la dette des pays en situation particulière.

18. **M. Makwe** (Nigéria), évoquant le financement du développement et la réforme fiscale, demande si l'on ne pourrait pas également mobiliser des ressources à partir d'autres sources, par exemple par le recouvrement d'avoirs et la lutte contre les flux financiers illicites.

19. **M. Stiglitz** (professeur à l'Université Columbia) déclare que les États-Unis et les pays européens peuvent dépenser considérablement sans nourrir de tensions inflationnistes. Toute montée éventuelle de l'inflation pourra être contrecarrée par le recours à des mesures fiscales non encore exploitées, comme la taxe carbone, la taxe numérique et l'impôt sur la fortune, ainsi que par l'utilisation des instruments de la politique monétaire. Ce qui inquiète le plus toutefois, c'est que ces pays ne dépensent pas assez. En 2009, la vigueur de la croissance économique chinoise a été décisive dans la relance de l'économie mondiale dans le sillage de la

crise financière de 2008. Dans la situation actuelle, il est peu probable que ce pays joue un tel rôle, ce qui signifie qu'il est d'autant plus important pour les pays avancés qui ont les moyens de le faire de dépenser pour reconstruire en mieux. Depuis 2008, des progrès ont certes été réalisés dans la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales des entreprises multinationales et contre le problème des paradis fiscaux, deux phénomènes qui ont gravement porté atteinte aux bases recettes fiscales des pays avancés. Toutefois, ce n'est pas suffisant.

20. De même, les entreprises multinationales doivent payer des impôts dans les pays en développement, ce qui contribuerait au financement du développement. Comme le système de fixation des prix de transfert en vigueur permet aux entreprises multinationales de verser moins que leur juste part d'impôts et même moins que les petites entreprises locales, il est nécessaire de mettre en place un impôt mondial sur les sociétés à un taux minimal de 25 % et un système d'imposition unique entre différents pays. En outre, les intérêts des pays en développement ne seront pris en compte que si l'ONU assume un rôle plus important en matière de réforme fiscale. La perspective d'une annulation généralisée de la dette est faible. Pour cette raison, il convient de se concentrer plutôt sur un système de restructuration de la dette qui soit plus équitable.

21. Les possibilités offertes par la crise financière de 2008 ont été largement gâchées. À l'inadéquation de la réforme du secteur financier s'est ajoutée l'incapacité de créer un mécanisme de restructuration de la dette souveraine ou de s'attaquer à la question des paradis fiscaux.

22. **M^{me} Bailey** (Jamaïque) demande si les pays créanciers qui se sont opposés à la résolution 69/319 de l'Assemblée générale et qui ont plaidé en faveur des techniques inspirées du marché pour la question de la dette souveraine montrent des signes de changement d'attitude.

23. **M. Hajilari** (République islamique d'Iran) dit que l'approche unilatérale et intéressée de certains pays vient saper le multilatéralisme à un moment où la coopération internationale est impérative pour lutter contre la COVID-19. Outre la pandémie, n'est-il pas vrai que les mesures coercitives unilatérales constituent la plus grande menace pour la croissance mondiale ?

24. **M. Stiglitz** (professeur à l'Université Columbia) souligne que la coopération mondiale est indispensable pour lutter contre la pandémie et pour reconstruire en mieux. Cette coopération devrait notamment passer par l'émission de droits de tirage spéciaux, la restructuration de la dette et l'investissement pour rendre les économies plus vertes et plus inclusives. En

ce qui concerne la dette souveraine, on se rend compte que les techniques inspirées du marché ne résoudront pas le problème. Un surendettement prolongé des marchés émergents et des pays en développement à la suite de la pandémie mettrait en péril la reprise de l'économie mondiale.

25. **M. Dev Nath** (Bangladesh), évoquant le fait que les envois de fonds mondiaux devraient chuter de 20 % en 2020 et les difficultés rencontrées par de nombreux travailleurs migrants pour rentrer chez eux, demande ce que les institutions financières internationales peuvent faire pour favoriser leur réinsertion dans l'économie.

26. **M. Stiglitz** (professeur à l'Université Columbia) affirme que les pays en développement sont touchés non seulement par la diminution des envois de fonds mais aussi par la chute des exportations et des prix des produits de base. La Commission devrait se pencher sur la question des frais appliqués par le secteur financier à la transmission des fonds envoyés par les migrants, lesquels s'élèvent à environ 15 % dans le secteur privé alors que, compte tenu des technologies actuelles, ils devraient être pratiquement inexistantes. Le FMI et les pays donateurs pourraient apporter leur aide en investissant dans des sociétés et une création d'emplois plus vertes, plus inclusives et davantage fondées sur le savoir. Certains secteurs de dépenses écologiques, comme l'installation de panneaux solaires par exemple, nécessitent beaucoup de main-d'œuvre et peuvent générer de nouveaux emplois, absorbant ainsi une partie des travailleurs rentrant au pays.

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

27. **M. Liu Zhenmin** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que les effets de la COVID-19 et les mesures prises pour en atténuer l'impact ont submergé les systèmes de santé dans le monde entier, empêché jusqu'à 90 % des élèves d'aller à l'école et provoqué la fermeture d'entreprises et d'usines. La pandémie a perturbé les chaînes de valeur mondiales et l'approvisionnement des produits et entraîné la perte de millions d'emplois. On estime qu'elle devrait faire replonger plus de 70 millions de personnes dans l'extrême pauvreté en 2020 et que 132 millions d'autres souffriront de sous-alimentation. Les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables du monde sont celles qui souffrent le plus et les inégalités entre les sexes s'accroissent.

28. L'économie mondiale est entrée dans sa plus profonde récession depuis les années 30 et la production mondiale devrait diminuer de 4 % en 2020. Si un regain d'activité a récemment eu lieu dans certaines des plus

grandes économies et qu'une certaine reprise est attendue en 2021, le principal défi consiste à réduire au minimum les répercussions de la COVID-19 sur la réalisation des objectifs de développement durable et à reconstruire l'économie de sorte qu'elle devienne plus inclusive, plus résiliente et plus durable sur le plan environnemental.

29. Il est temps de déployer toutes les ressources disponibles pour réduire la pauvreté et les inégalités, mais aussi de faire de la protection sociale universelle une réalité. Les politiques devraient être axées sur la préservation et la restauration de l'emploi ainsi que sur le soutien aux petites et moyennes entreprises. Dans les plans de relance économique, la priorité devrait être donnée au renforcement des investissements dans l'économie verte, dans l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation ainsi que dans les infrastructures numériques. Ces investissements contribueront également à créer de nouveaux emplois. Il est nécessaire d'investir massivement dans la santé, l'éducation, les compétences et le savoir-faire technique. De plus, les mesures d'urgence prises pendant la pandémie doivent jeter les bases de la mise en place de systèmes de santé universels solides.

30. Il faut absolument éviter une crise de la dette qui soit accablante pour les pays en développement. L'initiative de suspension du service de la dette lancée par le G20 ne sera pas suffisante. De nombreux pays auront besoin d'un allègement et d'une restructuration de leur dette. M. Liu fera connaître au G20 les points de vue des membres de la Deuxième Commission et présentera les nouvelles idées issues du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 et du groupe de discussion sur les flux financiers illicites dans le cadre de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après.

31. Face à la pandémie, le secteur privé doit s'orienter vers des modèles économiques qui intègrent les objectifs de développement durable. La coopération internationale pour le développement, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, doit être renforcée. La crise a déjà permis d'obtenir des résultats d'une ampleur sans précédent dans des domaines tels que l'adaptation rapide des technologies numériques, la création d'une nouvelle génération de produits financiers et d'infrastructures, et le déploiement d'ambitieux programmes de protection sociale.

32. Il est essentiel que l'examen quadriennal complet, qui débouchera sur une résolution régissant le système

des Nations Unies pour le développement au cours des quatre prochaines années, se concentre non seulement sur le fonctionnement du système mais également sur le type d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes qui doit être apporté pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable. La Conférence des Nations Unies sur les océans, le dialogue de haut niveau sur l'énergie et la deuxième conférence mondiale sur les transports durables constitueront autant de tremplins importants pour accélérer l'action en faveur de la durabilité. Le Département des affaires économiques et sociales apportera son soutien au Mécanisme de facilitation des technologies, au prochain forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et à la 15^e réunion du Forum sur la gouvernance de l'Internet, dont le thème sera « L'Internet au service de la résilience et de la solidarité humaines ».

Débat général

33. **Le Président** déclare que, en approuvant l'organisation de ses travaux et en tenant compte des circonstances particulières dans lesquelles elle se réunit durant la soixante-quinzième session, la Commission est convenue que les déclarations du débat général pourront être prononcées soit en personne, soit sous forme de déclarations virtuelles en direct, soit sous forme préenregistrée. Il croit également comprendre que toutes les déclarations faites durant le débat général doivent être traitées sur un pied d'égalité. À cet égard, il souhaite proposer le projet de décision oral suivant : « Compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles elle se réunit en raison de la pandémie de COVID-19, la Deuxième Commission décide, sans que cela ne crée de précédent en ce qui concerne les sessions futures, qu'il devrait être rendu compte dans ses comptes rendus analytiques de toutes les déclarations faites au cours de son débat général lors de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale ».

34. **M. Varganov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation ne peut pas soutenir le projet de décision oral, car il est contraire aux dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, en particulier à celles qui ont été arrêtées pour les débats généraux devant être tenus à la soixante-quinzième session. C'est pourquoi sa délégation souhaite proposer l'amendement suivant au projet de décision oral, qui reprend les modalités prévues dans la décision 74/562 de l'Assemblée : « [...] décide qu'en plus du résumé du débat général de la Deuxième Commission, fait oralement au cours de celui-ci, le Président distribuera, comme document de la

Deuxième Commission, un document récapitulatif des déclarations préenregistrées faites par les États Membres au cours du débat général de la Commission ».

35. **M. De La Mora Salcedo** (Mexique) dit que toutes les déclarations faites dans le cadre du débat général, quel que soit leur format, doivent être traitées sur un pied d'égalité. En outre, le projet de décision oral proposé par le Président est conforme à l'article 58 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Sa délégation ne voit aucune raison de faire preuve de discrimination à l'égard des États Membres qui optent pour des déclarations préenregistrées.

36. **Le Président** déclare que le Bureau poursuivra la discussion sur la question et fera rapport à la Commission en vue d'obtenir un consensus.

37. **M. Pierre** (Guyana), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que la COVID-19 a réduit à néant des décennies de gains en matière de développement. Il est important qu'au cours de sa session actuelle, la Commission se concentre sur les objectifs fondamentaux que sont l'élimination de la pauvreté et la poursuite du développement durable dans ses trois dimensions de manière équilibrée, coordonnée et intégrée. Même à l'ombre de la COVID-19, nous ne devons pas fléchir dans notre lutte contre les changements climatiques, qui restent une menace existentielle pour de nombreux pays. Il est nécessaire de faire davantage dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, de leur atténuation, des pertes et dommages qui en résultent et de l'élévation du niveau de la mer, en tenant compte des besoins propres aux pays en développement et de la situation particulière de ces derniers, surtout ceux qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer.

38. La COVID-19 entrave les efforts visant à mettre un terme à la perte de biodiversité dans le monde et compromet ainsi la réalisation du Programme 2030. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment leur engagement à préserver la biodiversité, à en utiliser les composantes de manière durable et à partager les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques de manière juste et équitable. Ils promettent de travailler au succès de la 15^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et saluent l'initiative prise par le Secrétaire général et les Gouvernements jamaïcain et canadien d'organiser une série de réunions sur le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, qui a débouché sur une réunion des chefs d'État et de gouvernement le 29 septembre 2020.

39. En raison de leurs goulets d'étranglement en matière de développement, les pays en développement subissent plus que les autres les répercussions économiques, sociales et environnementales de la COVID-19. La fragilité des systèmes de santé, le manque de financement et le haut niveau d'endettement, l'accès insuffisant aux marchés de biens et de services, le creusement de la fracture numérique, l'accès limité aux produits pharmaceutiques et aux fournitures médicales nécessaires ainsi que la baisse des recettes du tourisme et des exportations ne sont que quelques-unes des difficultés structurelles auxquelles ces pays se heurtent. La solution réside dans le renforcement d'un système multilatéral fondé sur les principes d'unité et de solidarité.

40. Une contraction de l'économie mondiale de 5 % en 2020 a ralenti le commerce international, moteur d'une croissance économique inclusive et de l'élimination de la pauvreté. La coopération internationale est essentielle pour relancer l'économie mondiale, notamment en consolidant le filet de sécurité financière internationale, en assurant la stabilité de la chaîne d'approvisionnement mondiale, en renforçant les politiques et la réglementation dans le secteur financier aux fins de l'instauration d'un développement durable, en améliorant les services de paiement transfrontaliers et en favorisant la cohérence des politiques institutionnelles et la réforme de la gouvernance. Il est essentiel de mettre en place un système commercial multilatéral universel reposant sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable régi par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

41. Dans ces circonstances sans précédent, les pays donateurs doivent honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et mettre cette assistance en adéquation avec les priorités et les stratégies nationales des pays en développement. La coopération Sud-Sud a vocation à compléter et non à remplacer la coopération Nord-Sud. Si cette dernière reste la principale forme de coopération pour le développement, la première doit être définie par les pays du Sud et être régie par le principe du respect de la souveraineté nationale, de l'appropriation et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de la non-conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'avantage mutuel. La communauté internationale doit mettre fin à l'utilisation de mesures économiques coercitives unilatérales contre les pays en développement, qui sapent les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international et font obstacle au développement. La résolution sur l'examen

quadriennal complet qui sera négociée au cours de la session actuelle revêt une importance particulière.

42. **M. Manalo** (Philippines), s'exprimant au nom du Groupe de pays de mêmes sensibilités pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, dit que le Groupe se réjouit de l'adoption de la résolution 74/274 de l'Assemblée générale sur la coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19 et félicite le Secrétaire général de la riposte globale mise sur pied par le système des Nations Unies pour lutter contre la pandémie. Des gains tangibles ont également été réalisés dans l'amélioration et le renforcement du système des Nations Unies pour le développement. Les Gouvernements doivent faire en sorte que le système aide efficacement les pays à affronter la pandémie et à s'en remettre, ainsi qu'à atteindre les objectifs de développement durable.

43. La COVID-19 a exacerbé les défis que rencontrent déjà les pays à revenu intermédiaire et engendré de nouvelles vulnérabilités, mettant en évidence que le produit intérieur brut (PIB) par habitant est insuffisant à lui seul comme indicateur de vulnérabilité. La chute des envois de fonds pour certains pays, les pertes d'emploi, en termes de travail à plein temps et dans le secteur informel, et l'augmentation du risque d'endettement causé par la pandémie auront des répercussions majeures sur les pays à revenu intermédiaire. Le montant des fonds envoyés dans ces pays devrait reculer de 109 milliards de dollars (19,7 %) en 2020 par rapport à l'année précédente. Ces pays devraient être les plus durement touchés par les pertes d'emplois, avec des pertes d'heures de travail de 16,1 % au deuxième trimestre de 2020 par rapport à l'année précédente. On estime que 270 millions de personnes dans ces pays seront en proie à une insécurité alimentaire aiguë d'ici à la fin de 2020. Par ailleurs, ces pays font les frais du manque d'investissement dans les systèmes de santé publique et de la pénurie de professionnels de santé.

44. Dans une déclaration adoptée récemment, les ministres des pays membres du Groupe ont insisté sur la nécessité de travailler ensemble pour protéger, autant que possible, les acquis du développement obtenus jusqu'à présent et pour reconstruire en mieux. Leurs pays continueront d'exhorter le système des Nations Unies à répondre aux préoccupations et aux défis propres aux pays à revenu intermédiaire, dont le nombre est supérieur à 100 et qui représentent la majorité de la population mondiale, deux tiers des pauvres, plus d'un tiers du PIB mondial et un quart des exportations et des importations mondiales. Si les pays à revenu intermédiaire, qui sont les moteurs de la croissance, ne peuvent atteindre les objectifs de développement

durable, la mise en œuvre du Programme 2030 sera un échec pour la planète entière.

45. S'exprimant à titre national, l'intervenant déclare qu'avant l'apparition de la COVID-19, son pays prévoyait de passer dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure avant la fin de 2020. Fortes d'une position budgétaire solide, d'un taux élevé de recettes et d'un faible taux d'endettement par rapport au PIB en 2019, d'une notation de crédit comprise entre BBB+ et A -, et de faibles taux de chômage et de sous-emploi en janvier 2020, les Philippines ont réussi à sortir 6 millions de personnes de la pauvreté.

46. Au cours des trois premiers mois de la pandémie, le pays du représentant a eu pour priorité de sauver des vies et d'améliorer la capacité de son système de santé. L'économie est entrée en récession mais se redresse progressivement depuis l'assouplissement des restrictions en juin 2020. Les autorités restent attentives aux facteurs de risque intérieurs et extérieurs et ont adopté une approche de redressement progressif et adaptatif qui accorde la priorité à la santé et au rétablissement de la confiance des consommateurs.

47. Le pays du représentant félicite l'OMS pour son rôle moteur et ses orientations stratégiques dans la lutte contre la COVID-19 et prend part à l'essai clinique Solidarity mené par l'organisation, notamment aux essais cliniques de traitements. Il partage également ses expériences avec les autres États membres de l'OMS. Tout vaccin contre la COVID-19 devrait être considéré comme un bien public mondial. Le pays de l'intervenant a intégré le mécanisme mondial visant à garantir un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 dans le cadre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins.

48. Il convient de renforcer la coopération et la solidarité entre les États Membres pour soutenir les pays les plus touchés par la pandémie, y compris les pays à revenu intermédiaire comme les Philippines. Les États Membres devraient promouvoir et protéger les droits humains des travailleurs migrants, indépendamment de leur statut. Les migrants jouent un rôle essentiel aux avant-postes de la bataille contre la pandémie et sont plus exposés que les autres aux risques sanitaires qui y sont associés. L'économie des Philippines subira également les effets de la baisse prévue des envois de fonds, qui représentent plus de 10 % du PIB du pays.

49. De nombreux Philippines dépendent de l'agriculture pour leur subsistance. La COVID-19 a eu des conséquences importantes sur les petits propriétaires et les exploitants familiaux, qui produisent 80 % de la nourriture dans le monde, et il devrait en être tenu

compte dans le document final qui sera issu du sommet mondial sur les systèmes alimentaires. Figurant parmi les 17 pays hyperdivers du monde, les Philippines se sont engagées à mettre en place un ambitieux cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

50. **M. Ligoya** (Malawi), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, déclare que la pandémie de COVID-19 est venue mettre en évidence les inégalités préexistantes. Selon les prévisions, la croissance économique mondiale devrait se contracter de 4,9 %. La pandémie a eu un effet déclencheur et amplificateur des risques sous-jacents auxquels est exposé le système financier international, en particulier pour les pays en développement vulnérables. Elle a eu des répercussions majeures sur les trois dimensions du développement durable et anéanti des progrès durement acquis en matière de développement.

51. Les bouleversements dans les domaines du commerce, du marché du travail, de la finance et de la technologie alimentent l'instabilité économique et les bouleversements sociaux. Les progrès réalisés en matière de pauvreté, de production alimentaire, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sont en train de s'inverser, tandis que le chômage touche particulièrement les femmes et les jeunes. Le ralentissement du financement de la lutte contre les changements climatiques et le manque d'attention portée aux pays les plus pauvres rendent ces derniers de plus en plus vulnérables aux futurs phénomènes climatiques.

52. L'augmentation de l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés pendant la durée du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, quoique progressive, n'a globalement pas permis d'atteindre l'objectif de 0,15 % à 0,2 % du revenu national brut. Par ailleurs, en raison d'un recours croissant aux prêts à des conditions favorables, la nature concessionnelle de l'aide publique au développement bilatérale a diminué depuis le début de 2020. L'encours de la dette extérieure des pays les moins avancés se chiffre à 358 milliards de dollars et la part du service de la dette dans les recettes d'exportation a pratiquement triplé, passant de 5 % en 2010 à 14,4 % en 2019, tandis que la part des recettes publiques consacrée au service de la dette garantie par l'État est passée de 4,9 % à 17,2 % au cours de la même période. Les 231 millions de dollars offerts par le FMI aux 27 pays les moins avancés dans le cadre de son programme d'allègement de la dette en raison de la COVID-19 et la suspension du paiement de la dette que proposent le G20 et le Club de Paris apporteront un certain répit aux pays en développement mais ne seront pas suffisants. Selon

l'OMC, la valeur des biens et des services exportés par les pays les moins avancés a reculé de 1,6 % en 2019 et leur part globale dans les exportations mondiales est tombée à 0,91 %, un pourcentage bien inférieur à l'objectif de 2 % fixé dans le Programme d'action d'Istanbul.

53. Sur le long terme, les pays les moins avancés seront touchés de plein fouet par la COVID-19 en raison de la fragilité de leurs systèmes de santé, des limites de la couverture sociale, de la modicité de leurs ressources et de leur vulnérabilité aux chocs extérieurs. L'orateur appelle l'attention sur une déclaration du Groupe des pays les moins avancés sur la maladie à coronavirus (A/74/843). Le Groupe salue la décision de convoquer la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha (Qatar) en 2021.

54. **M^{me} Young** (Belize), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que la mise en œuvre du Programme 2030 a été considérablement retardée par la COVID-19 et que les valeurs des Nations Unies sont de plus en plus remises en question. La pandémie a mis en lumière l'approche déjà fragile du développement. Elle a également révélé que les pays en développement et les pays en situation particulière étaient depuis longtemps contraints de se résigner à vivre dans une situation de crises cycliques. On leur a fait croire que leur retard de développement était la conséquence de leur propre inaptitude. Pourtant, voilà plus de 30 ans que les petits États insulaires en développement réclament des mesures de soutien spéciales, avec pour seule réponse une reconnaissance plutôt faible des contraintes structurelles qui les entravent.

55. Certains petits États insulaires en développement risquent de voir leur croissance chuter de 20 % en 2020. L'étroitesse de leur assise économique, leur très haut degré d'ouverture et leur très forte dépendance à l'égard de quelques grands pays développés les rendent extrêmement vulnérables aux chocs économiques mondiaux. Ces pays sont en butte à un effondrement des recettes du tourisme, à un recul des envois de fonds et au coût élevé du service de la dette. Pour gérer des systèmes de santé inadéquats, mettre en place des filets de sécurité sociale pour le nombre record de chômeurs et payer les dettes, les budgets nationaux limités ont été réorganisés. Faute de leur donner la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour faire face à la situation, ces pays s'exposent à un assaut économique continu.

56. Les petits États insulaires en développement ne sont pas responsables de la charge croissante de leur dette résultant des catastrophes liées au climat. Au contraire, ce sont eux qui contribuent le moins aux

émissions de gaz à effet de serre. Dans l'ensemble, les sources de financement du développement par le secteur public s'amenuisent, laissant dans un état encore plus précaire les finances publiques destinées à faire face aux défis des changements climatiques. En outre, les petits États insulaires en développement peinent à accéder même aux maigres financements disponibles en la matière en raison de la lourdeur des procédures et de la concurrence d'autres pays aux économies plus puissantes. L'engagement pris de mobiliser 100 milliards de dollars par an en faveur du financement de la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement d'ici à 2020 doit être respecté.

57. Les orientations de la Commission joueront un rôle clef dans la revitalisation du travail en matière de développement. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont besoin d'un soutien plus ciblé. Leur développement passe par l'accès aux ressources fondées sur leurs vulnérabilités et par un réaménagement de l'écosystème du financement du développement. Les mesures prises en réponse à la pandémie détermineront en grande partie leur capacité à faire face aux crises futures : l'urgence climatique doit être prise à bras-le-corps et les pays doivent s'acquitter de leurs obligations. En outre, la communauté internationale doit prendre d'urgence des mesures efficaces pour mettre fin au recours unilatéral aux mesures économiques coercitives. De tels appels ont déjà été lancés en de précédentes occasions. Retarder l'action ne fait qu'aggraver les problèmes auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement et renforcer l'asservissement à un système archaïque.

58. **M^{me} Carey** (Bahamas), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes, déclare que l'impact de la COVID-19 a fait reculer d'au moins une décennie les progrès en matière de développement dans les Caraïbes et en Amérique latine. Selon la Banque mondiale, au moins 100 millions de personnes devraient basculer dans l'extrême pauvreté. Compte tenu de la réorientation des ressources vers la lutte contre la pandémie et de la baisse des revenus, les pays éprouveront plus de difficultés à atteindre les objectifs et cibles de développement durable. Il leur faut disposer d'une marge de manœuvre budgétaire et d'un financement suffisants pour faire face à la crise provoquée par la pandémie. À la réunion sur le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, les chefs d'État et de gouvernement ont examiné les questions suivantes : le financement extérieur et les envois de fonds, l'emploi et la croissance inclusive, la nécessité de reconstruire sur des bases plus durables, les liquidités et la stabilité financière

mondiales, la vulnérabilité liée à la dette, la mobilisation des créanciers du secteur privé, et les flux financiers illicites. Ces domaines thématiques devraient être au centre des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies.

59. La Communauté des Caraïbes a soutenu les appels de l'Alliance des petits États insulaires en faveur d'un pacte prévoyant des mesures visant à stimuler des solutions de financement propres à ces États, de l'extension jusqu'à la fin de 2021 au moins de l'initiative de suspension du service de la dette lancée par le G20 et de l'élargissement des critères d'octroi afin d'inclure les pays à revenu intermédiaire. La création d'un fonds de résilience de la Communauté des Caraïbes est essentielle pour stimuler une croissance économique durable dans la région. Il convient également de prendre en considération les propositions du Président du Conseil économique et social et celles de l'Union africaine visant à mettre en place une facilité d'investissement dans les infrastructures et une facilité de liquidité. L'appel de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en faveur d'un revenu minimum universel, son projet de création de bases de données de type tableau de bord propres à chaque pays sur les conséquences de la COVID-19 et son initiative pour un allègement de la dette en contrepartie de l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques sont autant d'évolutions positives. La résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet de 2020 constituera également un élément important.

60. L'ensemble des États Membres et des entités du système des Nations Unies pour le développement devraient contribuer à la pleine mise en œuvre du pacte de financement des Nations Unies. Il faut dégager des ressources pour renforcer les bureaux multipays. Le système de développement des Nations Unies devrait renforcer l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. La première vient en complément et non en remplacement de la coopération Nord-Sud. En outre, les pays devraient respecter l'engagement pris de parvenir à l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement.

61. La Communauté des Caraïbes se fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la constitution d'un fonds de relance mondial pour faire redémarrer les économies des pays en développement, dont la plupart connaissent une croissance nulle ou négative. L'évaluation des niveaux de développement par les institutions financières internationales suppose une approche multidimensionnelle qui tient compte des lacunes structurelles, de l'exposition aux chocs

extérieurs et de la capacité à s'en remettre. Les institutions de Bretton Woods doivent donc être réformées.

62. En ce qui concerne la fréquence croissante des phénomènes climatiques touchant les États insulaires des Caraïbes, la communauté des donateurs devrait honorer sa promesse de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 aux fins du financement de l'action climatique. Il faut agir d'urgence pour enrayer le rythme accéléré de la perte de biodiversité et freiner les émissions mondiales de gaz à effet de serre par des investissements dans des méthodes climatorésilientes et à faibles émissions. Grands États océaniques, les pays des Caraïbes se sont engagés à achever l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Il convient de faire davantage pour soutenir les États Membres dans les domaines de la coopération scientifique, de l'innovation et du renforcement des capacités, y compris de la mise au point, du transfert et de la diffusion des technologies et de la facilitation de l'accès au financement et à l'investissement.

63. **M. Rakhmetov** (Kazakhstan), s'exprimant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que la COVID-19 a des conséquences dévastatrices sur le bien-être des populations et sur le développement économique. Il souligne que la pandémie limite encore davantage la marge de manœuvre budgétaire et financière déjà étroite des pays en développement sans littoral, qui sont particulièrement vulnérables à ces crises. Les systèmes de santé et de protection sociale et les secteurs des services sont de plus en plus mis à rude épreuve sous l'effet de l'effondrement des prix des produits de base et du repli des flux d'aide publique au développement et d'investissements étrangers directs. Comme les pays en développement sans littoral, dont la population totale s'élève à plus de 520 millions d'habitants, dépendent des pays voisins pour accéder aux marchés internationaux, les restrictions de transit liées à la COVID-19 freinent leurs perspectives de développement. Les chaînes d'approvisionnement et les réseaux de transport mondiaux ont été touchés, limitant encore davantage la part déjà faible de ces pays dans le commerce mondial. Avant même le déclenchement de la pandémie, les mesures prises pour atteindre les objectifs du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 n'étaient pas suffisantes. La croissance globale dans ces pays devrait devenir négative en 2020.

64. Les pays en développement sans littoral ont besoin du soutien de la communauté internationale pour mobiliser les ressources nationales, l'aide publique au développement, les investissements étrangers directs et les échanges commerciaux, ainsi que le secteur privé, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Ils en ont également besoin pour fournir une assistance en matière de transfert de technologie, de renforcement des capacités et d'allègement de la dette. Pour assurer une connectivité fluide en matière de transport, d'énergie et de numérique dans ces pays, des investissements à grande échelle sont nécessaires. Ces pays ont besoin d'une coopération régionale et internationale plus approfondie pour faciliter les échanges et les flux de marchandises, diversifier les marchés et les produits, créer de la valeur ajoutée, renforcer la capacité productive et ainsi renforcer la compétitivité de leurs marchandises. Ils ont également besoin d'appui pour faire face aux changements climatiques, à la désertification, à la dégradation de l'environnement, à la perte de biodiversité et à d'autres problèmes liés aux catastrophes, ainsi que pour promouvoir la sécurité alimentaire. Il convient d'exploiter tout le potentiel de la technologie afin de progresser dans tous ces domaines et d'affronter les conséquences de la COVID-19. Il faut espérer que l'examen quadriennal complet se traduira par un soutien accru en faveur de tous les pays vulnérables.

65. Le Groupe a récemment adopté une feuille de route pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Vienne, qui constitue une contribution précieuse aux efforts déployés par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, les pays de transit, les partenaires de développement, le secteur privé et les autres parties prenantes pour atteindre les objectifs du programme d'action.

66. **M. Fifield** (Australie), s'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que, même avant l'apparition de la COVID-19, le monde n'était pas en voie d'atteindre les objectifs de développement durable. Dorénavant, la tâche est encore plus difficile. Il ne devrait y avoir ni recul ni renégociation concernant les engagements existants dans le cadre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, de l'Accord de Paris ou du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

67. L'examen quadriennal complet devrait déboucher sur un document final qui renforce le Programme 2030 comme cadre d'organisation des travaux des Nations Unies dans le domaine du développement et fournisse des orientations claires et pratiques pour sa mise en

œuvre. Le moment est venu de redoubler l'engagement pris par la communauté mondiale pour atteindre les objectifs de développement durable. Beaucoup a été accompli au cours des quatre dernières années sur le plan de la réforme de l'Organisation. De plus vastes progrès en la matière constitueront le socle de la réponse du système des Nations Unies pour le développement à la pandémie de COVID-19 et après.

68. Le système multilatéral est mis à rude épreuve. Les attentes à l'égard de l'action et des résultats de l'Organisation des Nations Unies doivent être maintenues afin de renforcer la confiance entre l'Organisation, ses États Membres et ses bénéficiaires. Pour en arriver là, il faut soutenir le développement pour tous et promouvoir l'inclusion des personnes handicapées, des peuples autochtones, des femmes ainsi que des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes. L'un des principaux objectifs du cadre de Sendai est de reconstruire en mieux. Il est donc tout à fait opportun que la Commission se concentre sur un relèvement solide qui tienne compte des risques de catastrophe face à la COVID-19 à l'occasion d'une manifestation parallèle organisée pendant la session en cours. La question de l'égalité des sexes reste le principal enjeu en matière de droits humains dans le monde, alors que les changements climatiques et la perte de biodiversité constituent la principale menace pour le développement durable. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que l'on pourra relever ces défis. De nouvelles approches sont requises à grande échelle pour remédier aux pénuries de liquidités, éviter une éventuelle crise de la dette et aider à créer et à préserver des emplois, en particulier dans les pays les moins avancés et dans les petits États insulaires en développement.

69. **M. Dang Dinh Quy** (Viêt Nam), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que, face à la pandémie de COVID-19, la priorité est de sauver des vies. À cette fin, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale pour garantir un accès équitable, universel et abordable aux vaccins contre la COVID-19, qui doivent être considérés comme des biens publics mondiaux. L'ASEAN a créé un fonds de réponse à la COVID-19 et un cadre de redressement global est en cours d'élaboration pour assurer une relance solide et inclusive et garantir la résilience et la durabilité à long terme. Il convient de prêter une attention particulière aux pays et aux communautés les plus fragiles. Les dirigeants des États membres de l'ASEAN ont récemment convenu de poursuivre les efforts visant à mettre en place des systèmes de protection sociale qui tiennent compte des risques et qui soient réactifs au

profit des populations à risque afin d'améliorer leur résilience.

70. Les moyens de mise en œuvre, notamment le renforcement des capacités, le transfert de technologie et le soutien financier, sont essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable. Il faut approfondir la coopération pour s'attaquer à des questions transversales telles que les changements climatiques, les déchets marins, la conservation de la biodiversité et la pollution transfrontalière due aux brumes sèches. L'ASEAN reste déterminée à contribuer aux objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à ceux de l'accord de Paris. En collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, elle a recensé les domaines dans lesquels le Programme 2030 et les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 sont complémentaires. Un plan d'action pour mettre en œuvre la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU (2021-2025) et ainsi contribuer à l'approfondissement de la coopération entre les deux organisations devrait être bientôt achevé.

71. **M. Tealei** (Tuvalu), s'exprimant au nom du Forum des îles du Pacifique, dit que l'impact de la COVID-19 se fera sentir dans la région du Pacifique bleu pendant de nombreuses années, exacerbant les défis existants en matière de développement. La réponse régionale à la pandémie et la reprise doivent être coordonnées et soutenues. Il faut appuyer les îles du Pacifique, notamment en allégeant la dette et en assouplissant les modalités de financement du développement mais aussi en assurant un accès rapide et équitable à un vaccin sûr et efficace contre la COVID-19. Le renforcement des infrastructures de santé et des systèmes de protection sociale sera un élément clef du plan de relance. Il revêt une importance particulière dans la région du Pacifique, notamment dans la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, lesquelles causent jusqu'à trois quarts des décès dans la région.

72. Les changements climatiques restent la plus grande menace pour la région du Pacifique, comme l'ont clairement montré les dégâts matériels et les pertes en vies humaines causés par le cyclone Harold en avril 2020. La COVID-19 montre qu'il faut faire plus dans la région du Pacifique pour se préparer aux chocs. Dans le cadre de la fourniture de l'aide au développement en réponse à la pandémie, il convient d'accorder la priorité aux mesures urgentes et transformatrices de lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale. Il est également nécessaire de réduire au minimum la dette et les répercussions futures des changements climatiques dans le cadre de la reconstruction des économies. Il est

essentiel d'atteindre et même de dépasser les contributions prévues au niveau national et d'élaborer des stratégies de développement à faibles émissions de carbone. Les efforts de relance après la pandémie doivent aller de pair avec des mesures visant à accélérer la décarbonisation et à renforcer la résilience.

73. La mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme 2030 et une action efficace face à la pandémie exigent des partenariats véritables, viables et efficaces et un financement du développement durable qui tiennent compte de la situation des petits États insulaires en développement et respectent les mécanismes et systèmes de coordination des politiques régionales et nationales. Les pays insulaires du Pacifique ont également besoin d'aide pour renforcer leurs capacités dans tous les domaines, y compris en matière de collecte de données et de statistiques. La réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 est une priorité pour les pays insulaires du Pacifique, qui ont sous leur contrôle 40 millions de km² de l'océan Pacifique, soit 98 % de la superficie de la région.

74. L'Organisation des Nations Unies a réagi immédiatement à la pandémie de COVID-19 par l'intermédiaire de ses coordonnateurs régionaux, dont le rôle renforcé est le fruit des réformes du système des Nations Unies pour le développement menées jusqu'à présent. Les efforts déployés pour accélérer la mise en place d'un bureau multipays dans le Pacifique Nord sont à saluer. Les vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement devraient être prises en compte par les partenaires de développement en matière d'accès aux financements à des conditions concessionnelles. Une mesure de la vulnérabilité économique devrait être intégrée dans les critères d'octroi de l'aide publique au développement.

75. **M. Prasad** (Fidji), s'exprimant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, déclare que la pandémie de COVID-19 a accentué le fossé entre le Nord et le Sud. La reprise dans les pays les plus vulnérables nécessite un financement qui, dans le cas particulier des petits États insulaires en développement, est clairement insuffisant. En outre, les critères d'accès aux financements à des conditions concessionnelles ne sont plus pertinents. Face à la crise actuelle, il faut mettre en œuvre des nouvelles politiques prévoyant la restructuration de la dette et un cadre pour une économie mondiale plus verte et plus inclusive. L'Organisation des Nations Unies a un rôle clef à jouer dans l'élaboration de cette réponse.

76. Les changements climatiques sont encore plus préoccupants que la pandémie. Les défis auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement

du Pacifique comprennent l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'insécurité de l'approvisionnement en eau. Il faut reconnaître que la crise climatique est de nature transversale. Les migrations, l'insécurité alimentaire et la modification physique des frontières géographiques provoquées par les changements climatiques pourraient donner lieu à des problèmes de sécurité plus vastes. Il convient de respecter l'engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour le financement de l'action climatique d'ici à 2020 et d'augmenter l'aide publique au développement.

77. Les pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques ont besoin de bénéficier de mesures ciblées et différenciées. Une plus grande collaboration avec les pays développés est nécessaire pour mettre pleinement en œuvre des Orientations de Samoa. Les petits États insulaires en développement se réjouissent que l'importance du financement du développement ait été prise en compte dans la déclaration politique du forum politique de haut niveau pour le développement durable convoqué sous les auspices de l'Assemblée générale. Les objectifs et cibles du développement durable ne peuvent être atteints sans financement accru et novateur. Les petits États insulaires en développement du Pacifique sont prêts à parvenir à un consensus sur la résolution relative à l'examen quadriennal complet qui doit être négociée au cours de la présente session.

78. **M^{me} El Hilali** (Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que, compte tenu de la COVID-19 et de son impact sur les progrès accomplis au cours des décennies passées en matière de développement, la Commission devrait se concentrer sur les trois dimensions du développement durable, en particulier en ce qui concerne la pauvreté sous tous ses aspects et la protection des écosystèmes. Dans le contexte africain, les conséquences des changements climatiques se font nettement sentir par la sécheresse, la désertification, la dégradation des sols et les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les ouragans. Tous ces phénomènes constituent une menace existentielle pour de nombreux pays africains, y compris les petits États insulaires en développement, et pèsent sur la sécurité alimentaire de tout le continent. Il convient donc de prendre des mesures de transformation pour mettre en œuvre l'Accord de Paris, tout en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés et des pays en développement d'Afrique.

79. Le Groupe se félicite de la tenue du récent sommet sur la biodiversité, qui a permis de souligner la nécessité d'un équilibre durable entre la production, la

consommation et la nature, ainsi que de l'organisation du sommet mondial sur les systèmes alimentaires et du Dialogue de haut niveau sur l'énergie en 2021. Il a pris une part active aux consultations menées dans le cadre de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après. On ne doit pas laisser l'Afrique, qui est en proie à une série de difficultés structurelles, pâtir de façon disproportionnée des répercussions économiques, sociales et environnementales de la COVID-19. La coopération Sud-Sud a déjà contribué positivement à faire face aux effets de la pandémie.

80. **M. de la Maisonneuve** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro et de la Serbie, pays candidats à l'adhésion, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la COVID-19 a causé des souffrances humaines à grande échelle, paralysé les économies et exacerbé encore davantage les inégalités et la marginalisation. L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la crise et dans la promotion d'une reprise verte fondée sur le Programme 2030, l'Accord de Paris et les objectifs mondiaux en matière de biodiversité. Dans le cadre de l'examen quadriennal complet, l'Union européenne s'engagera à faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement soit bien armé pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 et à renforcer les réformes.

81. Avant l'apparition de la COVID-19, l'Union européenne entendait déjà devenir le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050 et avait adopté un ambitieux plan d'action dans le domaine du numérique. À cet égard, la Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général est une évolution positive. L'Union européenne et ses États membres, qui ont déjà engagé 36 milliards d'euros dans la réponse financière mondiale face aux conséquences de la COVID-19, aident les pays partenaires à enrayer la propagation de la pandémie, en soutenant les ripostes des systèmes de soins de santé, en aidant les économies à résister aux répercussions de la pandémie et en jetant les bases d'une reprise équitable et durable à long terme.

82. L'Union européenne encourage les initiatives visant à développer un accès rapide et équitable à des tests, des traitements et des vaccins sûrs, efficaces et abordables contre la COVID-19. La campagne Réponse mondiale face au coronavirus et Objectif mondial : unis pour notre avenir a permis de récolter près de 16 milliards d'euros de promesses de don et la Commission européenne a contribué à hauteur de 400

millions d'euros à la Facilité COVAX pour l'achat de futurs vaccins, qui bénéficieront aux pays à faible et moyen revenu.

83. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la fragilité de la vie sur Terre. La reprise exigera des investissements plus durables pour relancer l'économie, protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques. Il faudrait également en profiter pour : rendre l'économie plus équitable et les modes de production et de consommation humaine plus durables ; investir dans des mesures ayant un impact positif sur le climat et la nature ; intégrer le climat et la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles et la budgétisation ; protéger, restaurer et exploiter la nature d'une manière qui favorise la santé et la prospérité, garantit l'alimentation et améliore la résilience des sociétés ; renforcer les systèmes de santé ; appliquer une approche intégrée de la santé humaine et animale et de celle des écosystèmes en vue d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé publique et de prévenir les futures épidémies et de mieux s'y préparer.

84. L'Union européenne est favorable à une extension de l'initiative de suspension du service de la dette lancée par le G20, assortie d'une restructuration de la dette au cas par cas. L'investissement et la lutte contre les flux financiers illicites seront également essentiels à une reprise durable et doivent faire partie intégrante d'un examen complet des stratégies de financement en vue de garantir une gestion saine des finances publiques, de fournir des informations transparentes sur les flux financiers, de rendre compte des coûts sociaux et environnementaux réels des actions et de les internaliser, d'instaurer des systèmes fiscaux plus équitables et plus écologiques et d'aligner plus étroitement les financements publics et privés sur le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme 2030, l'Accord de Paris et les objectifs mondiaux en matière de biodiversité.

85. La proposition du Président invitant la Deuxième Commission à se concentrer sur les résolutions ayant des incidences programmatiques et des mandats ouverts, sur l'examen quadriennal complet et sur l'examen d'ensemble à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau pour le développement durable » est à saluer. Tout comme l'est celle de limiter les négociations sur toutes les autres résolutions aux mises à jour techniques et à un nombre limité de paragraphes sur la COVID-19, à savoir un paragraphe transversal et pas plus d'un alinéa sur les aspects de fond et d'un paragraphe sur les solutions orientées vers l'action. La formulation de ces paragraphes devrait être convenue de manière inclusive et transparente. Pour aider à faciliter

les négociations et à gagner du temps, les projets devraient être disponibles rapidement, dans un format éditable et permettant le suivi des modifications, avec mention des sources de la nouvelle formulation lorsque celles-ci sont disponibles.

86. La décision relative à la redynamisation de la Commission devrait être mise en œuvre dans toute la mesure du possible. L'Union européenne se tient prête à discuter avec toutes les délégations intéressées de l'insertion dans les trois résolutions en question de dispositions sur la nécessité de ne laisser personne de côté. Dans les circonstances actuelles, la présentation de nouveaux projets de texte devrait être reportée à une session ultérieure. La délégation de l'orateur ne participera pas au débat sur certains points de l'ordre du jour, dans la mesure où les discussions thématiques n'ont qu'un intérêt limité. La plupart des travaux de la Commission devraient être réalisés de manière virtuelle. Il n'est pas nécessaire de tenir des réunions en présentiel pour adopter des résolutions de consensus, qui peuvent aisément faire l'objet d'une adoption selon une procédure d'approbation tacite.

La séance est levée à 13 h 30.